|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Nations Unies | ECE/TRANS/WP.11/244/Add.1 |
| _unlogo | **Conseil économique et social** | Distr. générale12 août 2021FrançaisOriginal : anglais |

**Commission économique pour l’Europe**

Comité des transports intérieurs

**Groupe de travail du transport des denrées périssables**

**Soixante-dix-septième session**

Genève, 26-29 octobre 2021

Point 1 de l’ordre du jour provisoire

**Adoption de l’ordre du jour**

 Ordre du jour provisoire de la session

 Additif

 Annotations

 1. Adoption de l’ordre du jour

Conformément au Règlement intérieur du Groupe de travail du transport des denrées périssables (WP.11), le premier point de l’ordre du jour provisoire est l’adoption de l’ordre du jour.

 2. Activités des organes de la CEE qui sont d’un intérêt
pour le Groupe de travail

 a) Comité des transports intérieurs

Le Groupe de travail est invité à prendre note des paragraphes 91 à 94 du rapport (ECE/TRANS/304) du Comité des transports intérieurs sur sa quatre-vingt-deuxième session (23-26 février 2021).

Il est également invité à prendre note des paragraphes 11 à 14 du rapport, relatifs aux résultats du débat général de haut niveau sur le thème « Retour vers un futur viable : parvenir à une connectivité résiliente pour un redressement et une croissance économique durables après la pandémie de COVID-19 » et de ses paragraphes 15 à 18, concernant la Réunion sur la mise en œuvre de la stratégie du CTI, réservée aux représentants des États avec la participation des Présidents des organes subsidiaires du Comité.

 b) Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles

Les activités du Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles (WP.7) qui présentent un intérêt pour le WP.11 sont les suivantes :

* [Vingt-neuvième session de la Section spécialisée de la normalisation de la viande (GE.11), 7 et 8 septembre 2021, Genève ;](https://unece.org/trade/wp7/ge11-29th-2021)
* [Soixante-seizième session du Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles (WP.7), 15-17 novembre 2021, Genève.](https://unece.org/trade/wp7/wp7-76th-2021)

Le dernier des outils conçus par la CEE pour lutter contre la perte et le gaspillage de denrées alimentaires est disponible à l’adresse [https://unece.org/trade/wp7/food-loss-and‑waste](https://unece.org/trade/wp7/food-loss-and-waste).

On trouvera de plus amples renseignements sur ces activités et d’autres sur le site Web du WP.7, à l’adresse <https://unece.org/trade/working-party-agricultural-quality-standards-wp7>.

 3. Activités d’autres organisations internationales qui s’occupent
de questions intéressant le Groupe de travail

 a) Institut international du froid (IIF)

Le Groupe de travail sera informé des résultats de la réunion de la Sous-Commission du transport réfrigéré de l’IIF, qui s’est tenue par vidéoconférence le 28 avril 2021 (document informel INF.3).

 b) Transfrigoroute International

Le représentant de Transfrigoroute International est invité à présenter les activités récemment menées par son organisation.

 c) Organismes de normalisation

Les délégations participant aux travaux des organismes de normalisation sont invitées à informer le Groupe de travail de l’état d’avancement des travaux d’élaboration de normes concernant le transport avec régulation de température, ainsi que des incidences que ces travaux pourraient avoir sur l’Accord relatif aux transports internationaux de denrées périssables et aux engins spéciaux à utiliser pour ces transports (ATP).

 4. État et application de l’Accord relatif aux transports internationaux
de denrées périssables et aux engins spéciaux à utiliser
pour ces transports

 a) État de l’Accord

Aucune adhésion nouvelle à l’ATP n’est à signaler depuis la dernière session et le nombre de Parties contractantes reste donc de 50.

 b) État des amendements

Les propositions d’amendements à l’ATP adoptées par le Groupe de travail à ses soixante-quinzième et soixante-seizième sessions, tenues à Genève, respectivement du 8 au 11 octobre 2019 et du 13 au 16 octobre 2020, qui sont reproduites respectivement à l’annexe II du rapport ECE/TRANS/WP.11/241 et à l’annexe I du rapport ECE/TRANS/WP.11/243 (notification dépositaire C.N.79.2021.TREATIES- XI.B.22), ont été notifiées aux Parties contractantes à l’ATP par la Section des traités de l’ONU le 4 mars 2021.

Le 6 avril 2021, le Gouvernement allemand, agissant en vertu du paragraphe 2 b) de l’article 18 de l’ATP, a informé le Secrétaire général qu’il avait l’intention d’accepter les propositions, mais que les conditions de cette acceptation n’étaient pas encore remplies (C.N.121.2021.TREATIES-XI.B.22). En conséquence, les propositions d’amendements adoptées aux sessions de 2019 et 2020 du WP.11 ne seront réputées acceptées que si, avant l’expiration d’un délai de neuf mois après la période de notification initiale de six mois, le Gouvernement allemand ne présente pas une objection aux amendements proposés.

La proposition de correction à l’ATP adoptée à la soixante-quinzième session du WP.11 en 2019 (ECE/TRANS/WP.11/241, annexe III) a été notifiée aux Parties contractantes à l’ATP par la Section des traités de l’ONU le 4 mars 2021 (C.N.80.2021.TREATIES-XI.B.22). La correction a été considérée comme acceptée le 7 juin 2021 (C.N.159.2021.TREATIES-XI.B.22).

 c) Stations d’essai officiellement désignées par l’autorité compétente des pays parties
à l’ATP

La liste actualisée des stations d’essai officiellement désignées peut être consultée à l’adresse <https://unece.org/atp-competent-authorities-and-testing-stations>.

 d) Échange d’informations entre les Parties en vertu de l’article 6 de l’ATP

À sa soixante-seizième, le Groupe de travail a remercié les 23 pays qui avaient fourni des données en réponse au questionnaire sur l’application de l’ATP en 2019 et a souligné qu’il était indispensable d’obtenir des informations de toutes les Parties contractantes à l’ATP, et que cela était un moyen d’harmoniser la mise en œuvre de l’Accord.

Les informations reçues pour l’année 2020 figurent dans le document ECE/TRANS/WP.11/2021/1. Les pays ont également été priés de répondre à une question supplémentaire sur la réglementation au plan national des colis et petits conteneurs utilisés pour le transport de denrées périssables. Les réponses reçues par le secrétariat figurent à l’annexe I du document ECE/TRANS/WP.11/2021/1. Les pays ont en outre été invités à communiquer au secrétariat des informations sur les mesures supplémentaires prises pour garantir la sécurité du transport transfrontalier des denrées périssables en réponse à la pandémie de COVID-19. Les réponses reçues par le secrétariat figurent à l’annexe II du document ci-dessus.

À sa soixante-treizième session, le Groupe de travail avait prié le secrétariat d’envoyer une lettre à toutes les Parties contractantes pour leur demander de s’acquitter de l’obligation qui leur est faite par l’article 6 de l’ATP de répondre au questionnaire qui leur est adressé chaque année et de mettre à jour les informations de contact des autorités compétentes et des stations d’essai. Toutes les informations reçues par le secrétariat ont été intégrées à la liste des autorités compétentes et des stations d’essai officiellement désignées, qui peut être consultée à l’adresse <https://unece.org/atp-competent-authorities-and-testing-stations>.

 e) Échange de bonnes pratiques pour une meilleure application de l’ATP

Le Groupe de travail souhaitera peut-être examiner toute proposition visant à améliorer l’application de l’ATP.

 f) Interprétation de l’ATP

 Enregistreurs de température

Le Groupe de travail voudra sans doute examiner la proposition des Pays-Bas (ECE/TRANS/WP.11/2021/19).

 Document de travail sur la valeur du coefficient K

Le Groupe de travail voudra sans doute examiner la proposition du Royaume-Uni (ECE/TRANS/WP.11/2021/21).

Le Groupe de travail est invité à débattre de l’interprétation de toute disposition de l’ATP considérée comme ambiguë ou floue.

 5. Propositions d’amendements à l’ATP

 a) Propositions en suspens

 Définition de l’autonomie d’un engin avec prise en compte des technologies
à sources mixtes

Le Groupe de travail voudra sans doute examiner la proposition de la France (ECE/TRANS/WP.11/2020/1/Rev.2).

 Modification concernant l’application des contrôles à effectuer selon le paragraphe 4.3.4 de l’appendice 2 de l’annexe 1 de l’ATP en date du 6 juillet 2020

Le Groupe de travail voudra sans doute examiner la proposition de la France (ECE/TRANS/WP.11/2020/3/Rev.2).

 Modification concernant les modèles de procès-verbaux qui définissent les spécifications des engins et engins-citernes destinés aux transports de liquides alimentaires découlant de la nécessité de prendre en compte l’évolution
technologique apportée par l’emploi de nouveaux matériaux isolants

Le Groupe de travail voudra sans doute examiner la proposition de la France (ECE/TRANS/WP.11/2020/4/Rev.2).

 Amendement au paragraphe 3.2.6 de l’appendice 2 de l’annexe 1, et au Manuel ATP

Le Groupe de travail voudra sans doute examiner la proposition du Royaume-Uni (ECE/TRANS/WP.11/2020/5/Rev.2).

 Introduction des certificats d’examen de type comme moyen d’établir le constat
de conformité de la conception et des essais réalisés selon les protocoles de l’ATP

Le Groupe de travail voudra sans doute examiner la proposition de la France (ECE/TRANS/WP.11/2021/5).

 b) Nouvelles propositions

 Correction de la formule données dans la procédure d’essai du paragraphe 4.5.2
de l’appendice 2 de l’annexe 1

Le Groupe de travail voudra sans doute examiner la proposition de l’Espagne (ECE/TRANS/WP.11/2021/2).

 Amendement au paragraphe 1.2 de l’appendice 2 de l’annexe 1, méthode d’essai C

Le Groupe de travail voudra sans doute examiner la proposition de l’Espagne (ECE/TRANS/WP.11/2021/3 et document informel INF.2).

 Ajout, au paragraphe 1.2 de l’appendice 2 de l’annexe 1, d’une méthode d’itération supplémentaire pour les réservoirs

Le Groupe de travail voudra sans doute examiner la proposition de l’Espagne (ECE/TRANS/WP.11/2021/4 et document informel INF.2).

 Modification concernant les modèles de procès-verbal qui définissent la détermination de la puissance frigorifique utile d’un groupe frigorifique découlant de la nécessité
de prendre en compte l’impact sur les performances desdits groupes des versions
des logicielles des différents organes

Le Groupe de travail voudra sans doute examiner la proposition de la France (ECE/TRANS/WP.11/2021/6).

 Proposition visant à modifier le paragraphe 6.2.3 de l’appendice 2 de l’annexe 1 : remplacement des fluides frigorigènes existants par d’autres

Le Groupe de travail voudra sans doute examiner la proposition de la France (ECE/TRANS/WP.11/2021/7).

 Simplification de la procédure de mesure de la puissance des groupes frigorifiques
à gaz liquéfié

Le Groupe de travail voudra sans doute examiner la proposition de la France (ECE/TRANS/WP.11/2021/8).

 Modification rédactionnelle concernant une erreur de terminologie dans les versions russe et anglaise de l’ATP selon le paragraphe 7.3.7 de l’appendice 2 de l’annexe 1
de l’ATP, applicable à partir du 6 juillet 2020

Le Groupe de travail voudra sans doute examiner la proposition de la France (ECE/TRANS/WP.11/2021/9).

 Possibilité d’étendre de manière volontaire à des denrées susceptibles de devenir impropres à la consommation humaine le champ d’application
d’accords bi- et multilatéraux découlant de l’accord ATP

Le Groupe de travail voudra sans doute examiner la proposition de la France (ECE/TRANS/WP.11/2021/10).

 Proposition visant à modifier le paragraphe 7.1 a) de l’appendice 2 de l’annexe 1,
et l’appendice 4 de l’annexe 1, Définition des engins à compartiments multiples
et marques d’identification à apposer sur les engins multitempératures
dont les compartiments ne sont pas conditionnés

Le Groupe de travail voudra sans doute examiner la proposition de l’Allemagne (ECE/TRANS/WP.11/2021/14).

 Proposition visant à modifier le paragraphe 7.3.7 de l’appendice 2 de l’annexe 1 : correction du tableau

Le Groupe de travail voudra sans doute examiner la proposition de l’Allemagne (ECE/TRANS/WP.11/2021/15).

 Proposition visant à modifier les paragraphes 7.3.2, 7.3.3 et 7.3.4 de l’appendice 2
de l’annexe 1 : références pour les calculs multitempératures

Le Groupe de travail voudra sans doute examiner la proposition de l’Allemagne (ECE/TRANS/WP.11/2021/16).

 Proposition visant à modifier les alinéas a) et b) du paragraphe 6 de l’appendice 1
de l’annexe 1 et le modèle no 12 de l’appendice 2 de l’annexe 1 : validité
des procès-verbaux d’essai pour les groupes frigorifiques

Le Groupe de travail voudra sans doute examiner la proposition de l’Allemagne (ECE/TRANS/WP.11/2021/17).

 Propositions du groupe de travail informel de l’amélioration du système d’homologation des engins et dispositifs thermiques ATP

Le Groupe de travail voudra sans doute examiner la proposition transmise par le Gouvernement néerlandais au nom du groupe de travail informel (ECE/TRANS/WP.11/2021/18).

 Amendement à l’appendice 4 de l’annexe 1

Le Groupe de travail voudra sans doute examiner la proposition du Royaume-Uni (ECE/TRANS/WP.11/2021/20).

 Attestations ATP temporaires pour les prototypes d’engins destinés aux essais
sur le terrain

Le Groupe de travail voudra sans doute examiner la proposition de Transfrigoroute International (ECE/TRANS/WP.11/2021/22).

 6. Manuel ATP

 Amendement au paragraphe 3.2.6 de l’appendice 2 de l’annexe 1, et au Manuel ATP

Le Groupe de travail voudra sans doute examiner la proposition du Royaume-Uni (ECE/TRANS/WP.11/2020/5/Rev.2).

 Amendement au paragraphe 7.3.6 de l’appendice 2 de l’annexe 1 du Manuel ATP : traitement des cas d’application spécifiques à l’outil de dimensionnement
des engins multitempératures

Le Groupe de travail voudra sans doute examiner la proposition de la France (ECE/TRANS/WP.11/2021/11).

 Amendements au paragraphe 6 c) iii) de l’appendice 1 de l’annexe 1 du Manuel ATP : règles à respecter pour le montage des groupes encastrés et/ou munis de déflecteurs
et les groupes sous châssis ou pouvant être déportés

Le Groupe de travail voudra sans doute examiner la proposition de la France (ECE/TRANS/WP.11/2021/12).

 Amendements aux observations concernant le paragraphe 4 de l’appendice 1
de l’annexe 2 du Manuel ATP : positions des sondes de mesure de température
au cours des transports

Le Groupe de travail voudra sans doute examiner la proposition de la France (ECE/TRANS/WP.11/2021/13).

La dernière version du Manuel ATP peut être consultée en anglais, en français et en russe sur le site Web de la Division des transports, à l’adresse <https://unece.org/atp-handbook>.

 7. Rapports des groupes de travail informels

Les rapports des groupes de travail informels qui seront reçus après la publication du présent ordre du jour annoté feront l’objet de documents informels.

 8. Portée de l’ATP

Le Groupe de travail voudra sans doute examiner tout fait nouveau relatif à la portée de l’ATP ayant une incidence sur ses travaux.

 L’avenir de l’ATP

Le plan par étapes concernant l’adhésion à l’ATP et l’application de celui-ci tel qu’établi par le projet Euromed de transports urbains, ferroviaires et routiers avec des contributions du secrétariat et des présidents du Groupe de travail a été publié et peut être consulté sur le site Web de la CEE à l’adresse <https://unece.org/road-map-accession-and-implementation-atp>.

 9. Étiquetage énergétique, fluides frigorigènes et agents d’expansion

Le Groupe de travail voudra sans doute examiner tout fait nouveau dans le domaine de l’étiquetage énergétique, des fluides frigorigènes et des agents d’expansion ayant une incidence sur ses travaux.

 10. Programme de travail

 Dates de la soixante-dix-huitième session

Les dates du 2 et du 4 au 6 mai 2022 (lundi et mercredi à vendredi) ont été retenues pour la soixante-dix-huitième session du Groupe de travail.

 Dates de la soixante-dix-neuvième session

Les dates du 25 au 28 octobre 2022 (mardi à vendredi) ont été retenues pour la soixante-dix-neuvième session du Groupe de travail.

 11. Élection du Bureau

Le Groupe de travail aura à élire le (la) Président(e) et les Vice-Président(e)s pour ses sessions de 2022.

 12. Questions diverses

Le Groupe de travail voudra sans doute examiner toute autre question au titre de ce point de l’ordre du jour.

 13. Adoption du rapport

Le Groupe de travail devrait adopter le rapport sur sa soixante-dix-septième session sur la base d’un projet établi par le secrétariat.